



Déclaration du SNUipp-FSU et du SNES-FSU aux CAPA du 8 juillet 2020 : CAPA hors classe, classe exceptionnelle et échelon spécial.

Aujourd'hui nous nous réunissons pour les dernières CAPA. Nous rappelons de nouveau notre désaccord avec le choix du gouvernement de supprimer ces instances de dialogue social qui existent depuis 1982, soit presque 40 ans et ne sont remplacées par...RIEN ! Ces opérations de carrière démontrent pourtant le caractère indispensable des instances paritaires pour la mise en œuvre dans la transparence et le respect de l'équité des règles fixées par le ministère et connues de toutes et tous.

Quelle année ! Elle s'est ouverte sur une hausse des manifestations de souffrance au travail, avec une série de suicides et tentatives de suicides. Elle s'est poursuivie ensuite dans un climat de tension sociale, d'exaspération des personnels face aux réformes du lycée et du bac, puis des retraites, face à la dégradation des conditions de travail et aux suppressions de postes. Enfin une pandémie est venue bouleverser les vies professionnelles et personnelles, créant une situation inédite dans notre histoire.

Dans un contexte où chacun·e était isolé·e, où nous étions toutes et tous renvoyé·es aux médias pour connaître les décisions de notre employeur, les CHSCT ont été une source d'information précieuse et une instance d'élaboration de propositions pour mieux prendre en compte la santé au travail. À cet égard, il est inconcevable que les discussions sur les textes d'application de la loi de transformation de la Fonction Publique aient pu reprendre en commençant par la suppression des CHSCT et ce, avant même de tirer les enseignements de la crise.

Nous n'avons pas encore fini de vivre avec les conséquences de cette crise dont nous n'avons pas encore évalué les effets. La mise en œuvre du protocole sanitaire, indispensable par ailleurs, s'est faite dans des conditions extrêmement difficiles, en particulier dans les écoles et dans certains CIO, avec des injonctions fluctuantes et dans des délais très restreints au détriment des conditions de travail et probablement de la santé des personnels. C'est un comble en matière de prévention des risques professionnels.

La crise a démontré, que les Psy EN, comme les autres personnels, étaient pleinement mobilisé·es pour faire fonctionner le service public. Pourtant, une fois encore, la Cour des Comptes publie plusieurs rapports concernant les Psychologues de l'EN:

- l'un avec la volonté de les assujettir aux médecins en oubliant les missions de contribution à la réussite scolaire et d'aide à l'élaboration des projets d'avenir. Cette vision médicalisée de la psychologie ne correspond pas aux besoins des élèves et des familles ni à nos missions.

- l'autre avec une interprétation tendancieuse de l'arrêté du 9 mai 2017 portant sur le temps de travail des PsyEN. Il feint d'ignorer l'article 3 du décret statutaire qui développe les missions associées, réalisées hors du temps de présence dans les locaux.

A partir de ces faux constats, la Cour des comptes préconise, plutôt que de créer des postes de PsyEN, de revenir sur leur temps de travail. Le lien avec le projet de loi « décentralisation, différenciation et déconcentration » du 6 janvier 2020, qui prévoit de décentraliser les services de santé scolaire aux départements, ne nous échappe pas. Les réels objectifs de ces rapports sont clairs : décentraliser les 20 000 emplois de médecins, infirmières, ASS, psychologues de l'EN en détruisant les trois services existants au sein de l'Éducation Nationale. Les PsyEN s'opposeront à toute nouvelle tentative de fermeture de CIO, destruction de RASED et décentralisation et ne laisseront pas leurs conditions de travail se dégrader !

Concernant les EDA, la situation continue à être inacceptable, en particulier dans les Bouches du Rhône. Nous tirons à nouveau la sonnette d'alarme et demandons le recrutement de PsyEN, y compris non titulaires, pour parer à l'urgence. Selon nos informations, 14 postes restent vacants sur l'académie : 10 à Marseille (circonscriptions Madrague, Mazargues, Capelette, Huveaune, Corniche), 3 à Chateaufort, 1 à Istres. S'ajoutent à cela au moins 6 postes non pourvus en raison de CLM, AFA ou disponibilité (Arles, Martigues, St Martin, Marseille St Barnabé, Carpentras) et des temps partiels ou décharges syndicales jamais compensés (Arles, Miramas, Martigues, Carpentras). Nous déplorons toujours l'inégal accès à l'information concernant le tutorat des stagiaires PsyEN EDA qui pourtant ouvre droit à une indemnité et une possibilité d'accès à la classe exceptionnelle ; cette année le SNUipp-FSU a informé largement les collègues afin que des candidatures spontanées soient envoyées et que la possibilité d'accueillir un.e stagiaire soit offerte à toutes et tous.

Concernant les EDO, le nombre de postes mis aux concours a fondu comme neige au soleil en 3 ans (divisé par 3). Plus particulièrement, dans notre académie, entre la rentrée 2014 et la rentrée 2020, 5 CIO auront été fermés, leurs postes de DCIO et de personnels administratifs supprimés et il n'y aura pas eu de créations de postes de PsyEN au regard de l'augmentation du nombre d'élèves (9500 élèves de plus en 6 ans). Selon nos calculs, les CIO de l'académie auront perdu 10% de l'ensemble de leurs postes (DCIO, PsyEN et personnels administratifs) accroissant d'autant le nombre d'élèves pris en charge par PSYEN donc leur charge de travail. Nous avons demandé une audience sur le SRE et la situation préoccupante du CIO de Salon de Provence. Vous avez répondu sur ce dernier point mais nous devons nécessairement trouver aussi un autre moment pour clarifier les secteurs et des postes dans les CIO.

Concernant l'ordre du jour, nous rappelons que si le PPCR constitue une petite avancée en termes de revalorisation de carrière, la FSU porte la revendication d'un rythme unique de progression pour tous. La question de la revalorisation salariale pour les psychologues comme pour les autres catégories de personnels est toujours d'actualité et doit se concrétiser, tout comme le dégel du point d'indice.

Nous continuons de dénoncer que dans le tableau d'accès à la hors classe, se trouvent des collègues à qui l'administration a donné des avis pérennes, sans rendez-vous de carrière et sous la contrainte de quotas qui n'ont rien à voir avec la valeur ou le mérite professionnel de l'agent. Ce que les intéressé.e.s vivent très mal et on peut le comprendre.

Ensuite, nous voulons rappeler que depuis la mise en place du PPCR, la carrière de l'agent doit se dérouler au minimum sur deux grades, classe normale et hors classe. Or, nous constatons que des collègues qui seront « retraits » d'ici un, deux ou trois ans, se retrouvent toujours loin dans le tableau d'accès. Nous insistons également pour respecter au mieux l'équilibre entre les valences.

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU et du SNES-FSU